



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 14 mai 2024

ARRÊTE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ET DE STATIONNEMENT RUE HENRI FABRE- PARKING DES JARDINS n°2024-091

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,
VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande présentée par la société EIFFAGE route Grand Sud, chemin de la Source 83418 HYERES, et leurs sous-traitants pour le compte de la commune de BRAS dans le cadre de travaux de reprise totale du revêtement du parking des jardins, rue Henri Fabre,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux

A R R Ê T E

Art. 1 : Le stationnement au niveau du « **parking paysagé des jardins** », situé rue Henri Fabre, sera interdit et considéré comme gênant du **lundi 27 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024 inclus**.

Art.2 : La signalisation du chantier et les mesures de stationnement devront être conformes à la réglementation en vigueur.

La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise exécutant les travaux.

Art.3 : L'entreprise EIFFAGE et ses sous-traitants seront responsables de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Art.4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Art.5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Société EIFFAGE
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin.

Le Maire,

Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité